

ils peuvent simplement tourner la tête dans la direction appropriée et saluer poliment.

5- CAS PARTICULIERS

- a. **Édifices.** On ne salue pas à l'intérieur d'un édifice public ou militaire, sauf lorsqu'il s'agit de défilés, de cérémonies dans les secteurs désignés par les commandants de bases, ou lorsqu'on entre dans le bureau d'un officier qui, en vertu de son grade ou de son poste, a normalement droit à un salut, ou lorsqu'on quitte son bureau. En outre :
- 1- il convient de tourner la tête et de saluer poliment lorsque l'on croise un officier dans une salle commune d'un édifice public ou militaire;
 - 2- les cadets qui reçoivent de l'instruction ne se coiffent pas habituellement lorsqu'il rendent visite à une autre personne dans le même édifice. Dans ce cas, le salut consiste à se tenir brièvement au garde-à-vous à l'entrée du bureau.
- b. **Cénotaphes.** Les officiers et les cadets devront saluer en se conformant aux modalités prescrites pour les militaires seuls ou en groupes, lorsqu'ils passent devant le Monument national aux morts ou un cénotaphe dressé à la mémoire d'un militaire.
- c. **Les drapeaux consacrés.** Les militaires et les cadets seuls ou faisant partis d'un groupe devront rendre les honneurs lorsque les drapeaux consacrés sont dégainés, sauf si le drapeau consacré fait partie d'une escorte funéraire.
- 1- Les groupes de militaires ou cadets armés à la halte doivent présenter les armes.
 - 2- Les groupes de militaires ou cadets en marche qui passent devant les drapeaux consacrés dégainés devront tourner la tête à droite (gauche).
- d. **Édifices et services religieux.** Il faut afficher les marques de respect et de courtoisie qui conviennent lors de services religieux, ou dans certains établissements réservés au culte, et se conformer aux coutumes religieuses en cause.
- e. **Funérailles.** Les honneurs suivants doivent être rendus lorsqu'il s'agit de funérailles d'État, de funérailles militaires ou civiles :
- 1- il faut saluer le reste du défunt, peu importe son grade, pendant les funérailles.
 - 2- Les militaires et les cadets ne se décoiffent pas et saluent lorsqu'ils passent devant le cercueil lors de la vigile d'un mort.
 - 3- L'officier ou le cadet responsable d'un groupe de militaires devra donner l'ordre à ses troupes de s'arrêter et de se tourner vers le cortège lorsque